



**Rapport de gestion intermédiaire**  
Période de trois mois terminée le 30 septembre 2009

# Rapport de gestion

## 1. BUT ET PORTÉE DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion a pour but d'aider l'investisseur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que les risques et incertitudes reliés à l'exploitation et à la situation financière de Noveko International inc. (la « Société »). Ce rapport de gestion présente une analyse des résultats d'exploitation de la Société pour le premier trimestre terminé le 30 septembre 2009, en comparaison avec la période correspondante terminée le 30 septembre 2008, de même qu'une analyse du bilan, des flux de trésorerie et de l'évolution de la situation financière entre ces dates. Le rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés non vérifiés et les notes afférentes pour le premier trimestre terminé le 30 septembre 2009. Notons que ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un examen par le vérificateur externe.

De l'information supplémentaire sur la Société, dont la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, les rapports annuels, les rapports de gestion sur les périodes intermédiaires précédentes et les communiqués de presse, sont disponibles sur le site Internet de la Société ([www.noveko.com](http://www.noveko.com)) et sur le site Internet SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, « Noveko International », « la Société », « nous », « notre », « nos », « notre Société », le « groupe » et « notre groupe » désignent, selon le cas, Noveko International inc. ou Noveko International inc. et ses filiales directes et indirectes et « Noveko » désigne Noveko inc., une filiale de la Société. Les autres filiales de la Société sont désignées comme suit : « ECM » pour S.A.S. E.C.M., « Épurair » pour Épurair inc., « Magnum » pour Magnum Pharmaceuticals inc., « Noveko Algérie » pour SARL Noveko Algérie, « Noveko Taiwan » pour Noveko Taiwan Co., Ltd., « Noveko Trading » pour Noveko Trading 2008 LLC, « Purer Life » pour Purer Life Technology Co., Ltd. et « BLI » pour Bolduc Leroux inc.

Les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 13 novembre 2009, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés non vérifiés et le rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2009. Ils présentent la situation de l'entreprise et son contexte commercial tels qu'ils étaient, au meilleur de la connaissance de la direction, au moment de la rédaction de ce rapport.

À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est exprimée en dollars canadiens – le dollar canadien est également la monnaie de mesure de la Société – et l'analyse des résultats de la période concernée se fait en comparaison avec les résultats de la période équivalente de l'année précédente.

### Conformité avec les PCGR au Canada

À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport de gestion, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR »). L'information comprise dans le rapport de gestion et dans certaines autres sections du présent rapport renferme également des renseignements qui ne sont pas des mesures du rendement conformes aux PCGR, soit principalement le bénéfice (ou la perte) avant amortissements, frais financiers, et impôts sur les bénéfices (« BAAII »). La Société utilise cette mesure, car elle permet à la direction d'évaluer le rendement opérationnel de la Société. Cette donnée est un indicateur financier largement accepté de la capacité d'une compagnie de rembourser et d'assumer ses

dettes. Les investisseurs ne doivent pas le considérer comme un critère remplaçant les produits d'exploitation ou le bénéfice net, un indicateur des résultats d'exploitation ou de flux de trésorerie, ni comme un paramètre de mesure de liquidité. Étant donné que cette mesure n'est pas établie conformément aux PCGR, elle pourrait ne pas être comparable à celles d'autres compagnies.

## **Utilisation d'estimations et déclarations prospectives**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur les montants déclarés des revenus et des charges, ainsi que sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels.

Les éléments importants des états financiers qui exigent l'utilisation d'estimations incluent la détermination de la provision pour créances douteuses, la détermination de la provision pour désuétude des stocks, la détermination de la durée de vie utile des éléments d'actif corporels et incorporels aux fins du calcul de l'amortissement, les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition, la détermination de la provision pour garantie, la détermination de la provision pour impôts sur les bénéfices, les hypothèses utilisées aux fins du calcul de la charge de rémunération à base d'actions, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis lors de l'acquisition d'entreprises et la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Les crédits d'impôt remboursables sont également soumis à certaines estimations et hypothèses. Le recouvrement de ces crédits est fonction de la révision et de l'approbation de l'admissibilité des dépenses par les autorités fiscales. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains énoncés formulés dans le présent rapport de gestion sont des énoncés prospectifs. Dans certains cas, ces énoncés sont identifiés par l'utilisation de mots comme « peut », « pourrait », « fera », « ferait », « a l'intention », « compte », « devrait », « s'attend », « prévu », « planifie », « croit », « estime » ou autres variantes comparables. Ces énoncés sont fondés sur l'information disponible au moment où ils sont formulés, sur des hypothèses établies par la direction de la Société et sur les attentes de la direction, agissant de bonne foi, à l'égard d'événements futurs, y compris en ce qui a trait à la conjoncture économique, l'évolution des taux de change et des frais d'exploitation, et l'absence d'événement extraordinaire exigeant des dépenses supplémentaires. Bien que la direction de la Société considère ces hypothèses et attentes comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi sujets, de par leur nature, à des risques connus et inconnus et à des incertitudes tels que ceux reliés à l'industrie, aux acquisitions, aux relations de travail, au crédit, aux dirigeants clés, à l'approvisionnement et à la responsabilité du fait du produit. Les résultats réels de la Société pourraient différer de façon importante de ceux qu'indiquent ou laissent entrevoir ces énoncés prospectifs. Par conséquent, il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne reflètent pas l'incidence potentielle d'éléments spéciaux ou encore d'un regroupement d'entreprises ou d'une autre opération qui pourraient être annoncés ou avoir lieu après la date des présentes.

Sauf dans la mesure prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société n'a pas l'intention et n'a aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour refléter de nouvelles informations, de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

## 2. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

### Profil de la Société

Noveko International inc. est une société qui offre, à l'échelle mondiale, des solutions novatrices dans les domaines environnemental et médical, dans l'objectif d'améliorer le bien-être et la santé humaine et animale. Par l'intermédiaire de nos filiales, nous œuvrons principalement dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation: i) de masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens dérivés de nos technologies brevetées de filtration de l'air antimicrobienne, ii) de produits de filtration, incluant des filtres à air antimicrobiens dérivés de notre technologie brevetée de filtration de l'air antimicrobienne, et des systèmes de gestion de la qualité de l'air EPURAIR<sup>MC</sup>, iii) de produits désinfectants pour les mains aux propriétés antimicrobiennes, et iv) d'équipements médicaux, incluant des échographes pour la médecine humaine et animale.

### Aperçu de l'exploitation, faits saillants du trimestre et développements subséquents

Une description plus détaillée de notre historique, de nos produits et secteurs d'activités est présentée dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2009.

### Stratégie

La croissance de nos activités et l'amélioration de notre rentabilité constituent nos principaux objectifs pour les prochains trimestres. Notre stratégie de croissance se concentre sur la commercialisation, à l'échelle mondiale, de nos technologies brevetées de filtration de l'air, ainsi que sur la conception de nouvelles applications innovatrices en découlant. Nous poursuivons aussi activement le développement de marchés prometteurs pour nos désinfectants pour les mains et continuons de déployer des efforts afin d'augmenter notre présence sur les marchés des échographes pour la médecine humaine et animale. Suite à l'intégration des entités acquises au cours des dernières années, nous nous concentrons également sur la maximisation des synergies qui s'offrent à nous quant au développement et à la diversification de nos marchés et de notre offre de produits.

Nous demeurons toujours à l'affût de nouvelles opportunités de partenariat ayant pour objectif de stimuler le développement, la production et la commercialisation de nos produits, particulièrement notre gamme de solutions aux propriétés antimicrobiennes. S'inscrivant dans le cadre de cette stratégie de croissance, de nouvelles ententes prometteuses ont récemment été conclues.

### Développement et commercialisation de produits

#### ***Entente de distribution avec BLD Distribution***

En juillet 2009, nous avons conclu une entente de distribution exclusive avec la société américaine BLD Distribution, L.L.C. (« BLD ») pour nos désinfectants pour les mains. Cette entente couvre la vente et la promotion des désinfectants pour les mains aux États-Unis, dans les secteurs de la restauration, l'éducation, les secteurs industriels tels que les services de nettoyage et d'entretien, l'entreposage et l'exploitation agricole, ainsi qu'auprès d'entités gouvernementales et pharmaceutiques. BLD s'est engagée à acheter des désinfectants pour les mains de Noveko pour une valeur minimale de 3 millions de dollars américains au cours de la première année.

### ***Convention de licence et d'approvisionnement avec Microban***

En août 2009, nous avons conclu une convention de licence et d'approvisionnement avec Microban International, Ltd. (« Microban »), le leader mondial en matière de produits pourvus d'une protection antimicrobienne intégrée offrant des solutions antimicrobiennes durables pour des produits de consommation générale et des produits industriels et de soins de santé. En vertu de cette convention, Microban nous a accordé le droit de vendre notre gamme de désinfectants pour les mains sous la marque Microban®. Cette convention globale nous accorde également le droit d'utiliser la marque Microban® à titre de marque principale ou secondaire ainsi qu'une licence d'utilisation de la technologie antimicrobienne Microban® et de ses additifs antimicrobiens dans la fabrication des masques chirurgicaux et des respirateurs Noveko<sup>MC</sup> jusqu'au 31 décembre 2012.

### ***Air Transat choisit la technologie antimicrobienne Noveko<sup>MC</sup>***

En septembre 2009, nous avons annoncé avoir obtenu une première commande d'Air Transat, le plus important transporteur aérien canadien spécialisé dans les voyages vacances, pour environ 500 000 masques et respirateurs antimicrobiens Noveko<sup>MC</sup> ainsi que pour des désinfectants pour les mains. Des commandes additionnelles sont prévues à court terme. Les produits antimicrobiens achetés par Air Transat sont destinés à la protection des passagers du transporteur, de son personnel de bord et de ses employés au sol. Par ailleurs, des démarches se poursuivent, de concert avec Air Transat et la société française Aerosys Technologies, afin d'obtenir les certifications nécessaires pour équiper la flotte d'appareils d'Air Transat avec des filtres incorporant la technologie de filtration antimicrobienne de Noveko.

### ***Entente de distribution avec SappTech***

Le 15 octobre 2009, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de distribution exclusive avec la société malaysienne SappTech Sdn Bhd (« SappTech ») pour nos masques et respirateurs antimicrobiens et pour nos désinfectants pour les mains. Cette entente d'une durée initiale de trois ans couvre la distribution de ces produits en Malaisie, à Singapour, en Indonésie, en Thaïlande et au Brunéi Darussalam. L'entente couvre également la distribution des purificateurs d'air d'Épurair. Pour la durée de l'entente, SappTech s'est engagée à acheter un minimum de 100 millions de masques et respirateurs, soit une valeur estimée approximative de 25 millions \$.

### ***Clôture d'un placement privé pour un produit total brut de 15,7 millions \$***

Le 8 octobre 2009, nous avons annoncé la clôture d'un montant initial de 11,7 millions \$ d'unités dans le cadre d'un placement privé réalisé par voie de placement pour compte (« l'offre »). Le 27 octobre 2009, nous avons complété ce placement alors que les placeurs pour compte ont exercé la totalité de l'option qui leur avait été octroyée en vertu de la convention de placement, générant un produit brut additionnel de 4 millions \$, pour un produit brut total de 15,7 millions \$ dans le cadre de l'offre. Chaque unité a été offerte au prix de 2,20 \$ dans le cadre de l'offre et était composée d'une (1) action catégorie A de la Société (une « action catégorie A ») et d'un demi-bon de souscription (chaque bon de souscription complet, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet au souscripteur d'acquérir une action catégorie A, au prix de 3,00 \$ l'action, et ce, pour une période de 36 mois se terminant le 8 octobre 2012, sous réserve de la clause de réduction de la période d'exercice décrite ci-après. Ainsi, nous avons émis un total de 7 156 000 actions catégorie A dans le cadre de l'offre et 3 578 000 actions catégorie A pourront être émises si les bons de souscription sont dûment exercés par leurs détenteurs.

Les bons comportent une clause de réduction de la période d'exercice en vertu de laquelle, dans l'éventualité où les actions catégorie A se transigent à un prix par action égal ou supérieur à 4,50 \$ sur une base moyenne pondérée pour une période de 20 jours ouvrables consécutifs sur la Bourse de Toronto et que nous en avisons les détenteurs par voie de communiqué de presse, la période pendant laquelle les bons pourront être exercés sera réduite à 30 jours (la « Nouvelle période d'exercice ») débutant à la dernière des dates suivantes : i) le jour ouvrable suivant immédiatement l'expiration de la période de détention obligatoire de quatre mois plus un jour ou ii) le jour ouvrable suivant immédiatement la période de 20 jours ouvrables consécutifs susmentionnée, sous réserve que, dans les deux cas, la Nouvelle période d'exercice ne puisse se terminer après l'expiration de la période initiale de 36 mois. À l'expiration de la Nouvelle période d'exercice, les bons ne pourront plus être exercés.

Nous comptons utiliser le produit net de l'offre pour poursuivre nos objectifs de croissance à l'échelle mondiale, à savoir, financer l'expansion de nos réseaux internationaux de distribution, développer notre portefeuille actuel de propriétés intellectuelles, développer de nouvelles applications novatrices, accroître notre capacité de production, et pour les besoins généraux de notre fonds de roulement.

### **Progrès au niveau opérationnel**

#### ***Entente avec McKesson Solutions logistiques***

En août 2009, nous avons conclu une entente avec McKesson Solutions logistiques (« MSL »), le chef de file canadien dans les services tiers de logistique, en vertu de laquelle MSL nous fournit des services de gestion de l'approvisionnement, incluant l'exécution des commandes, l'entreposage et la gestion de l'inventaire et du transport, pour la distribution de nos masques chirurgicaux et respirateurs Noveko<sup>MC</sup> et de nos désinfectants pour les mains.

#### ***Nouveau système de gestion intégré***

Nous continuons l'implantation d'un nouveau système de gestion intégré (ERP) qui permettra une amélioration des contrôles et procédures en matière de gestion et de communication de l'information financière à tous les niveaux de la Société.

#### ***Démarches pour établir notre présence sur le marché chinois***

Nous continuons les démarches pour établir notre présence sur le marché chinois par l'intermédiaire d'une filiale dans l'objectif d'y accélérer le développement de nos diverses activités.

#### ***Vente éventuelle de BLI***

Tel que précédemment annoncé, les activités de BLI ne cadrant plus avec notre stratégie de croissance, nous poursuivons activement nos démarches afin de vendre cette filiale.

## **Aperçu par secteurs d'activités**

### ***Masques et respirateurs antimicrobiens***

#### *Demande et production en hausse*

Nous avons franchi, au cours du dernier exercice financier et du trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2009, plusieurs étapes ouvrant la voie à la production et distribution de nos masques et respirateurs antimicrobiens (collectivement les « masques ») à plus grande échelle. La menace de pandémie de la grippe A (H1N1) apparue à la fin d'avril 2009 continue d'avoir un effet accélérateur sur la demande pour les masques Noveko<sup>MC</sup>. Nous croyons que cette situation aura également un impact bénéfique sur leur commercialisation à plus long terme, relevant le seuil de la demande à un niveau plus élevé, bien qu'il soit probable que son rythme de croissance revienne à un niveau plus stable une fois la menace de pandémie terminée.

Afin de tenter de satisfaire la demande croissante et compte tenu du niveau limité des stocks de masques alors disponibles, nous avons entrepris, au cours du quatrième trimestre terminé le 30 juin 2009, les démarches nécessaires afin d'augmenter notre production, principalement au chapitre de notre capacité d'assemblage. L'assemblage des différentes composantes de masques alors en stock nous aura permis de produire graduellement près de 7 millions de masques. Le fonds de roulement limité dont nous disposions avant la clôture de l'offre et le temps requis pour augmenter la cadence de l'assemblage ont occasionné un certain retard dans la production. Les livraisons de ces masques qui ont débuté au cours du premier trimestre seront donc complétées au cours du trimestre en cours.

Nous avons également débuté la production d'environ 20 millions de masques additionnels au cours du quatrième trimestre de l'exercice financier terminé le 30 juin 2009. Nous prévoyons compléter en bonne partie la production et l'assemblage de ces masques au cours du deuxième trimestre se terminant le 31 décembre 2009. Nous avons également entrepris la production de masques additionnels pour faire face à la forte demande, dans la mesure du possible.

Le 24 septembre 2009, nous annonçons que la valeur de notre carnet de commandes fermes pour nos masques, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2009, s'élevait à 12 millions \$, soit une quantité d'environ 50 millions de masques, représentant une hausse significative de la demande pour nos masques. Depuis, tel que mentionné à la rubrique « Développement et commercialisation de produits » de ce rapport de gestion, la firme malaysienne SappTech, s'est engagée à acheter un minimum de 100 millions de masques, soit une valeur estimée approximative de 25 millions \$ sur une période de trois ans. Afin de conserver ses droits de distribution exclusive dans le territoire, et ce, pour la durée de l'entente, SappTech doit procéder à des achats, sur une base annuelle, équivalant à un tiers de l'achat minimum. En plus de ces commandes, des négociations se poursuivent toujours avec différents distributeurs et clients potentiels relativement à plusieurs autres commandes.

Nous continuons nos pourparlers avec différents fournisseurs afin d'augmenter la cadence d'assemblage des matériaux entrant dans la fabrication de nos masques et demeurons toujours à l'affût d'opportunités pour accroître notre production de façon plus efficiente. Nous prévoyons atteindre un rythme mensuel de production d'environ 9 millions de masques durant le trimestre en cours et continuer à l'augmenter graduellement au cours de l'exercice.

Les livraisons de nos masques sont destinées à différents marchés, notamment le Canada, le Mexique, l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Asie, le Maghreb et le Moyen-Orient. Les ventes sont réalisées soit directement par Noveko, soit par l'intermédiaire de distributeurs indépendants ou encore par l'intermédiaire d'autres filiales de la Société.

#### *Certifications et approbations*

Le 6 novembre 2009, nous avons annoncé la réorientation de notre stratégie de mise en marché de nos masques et respirateurs Noveko<sup>MC</sup> en Amérique du Nord. À cet égard, la demande initiale de certification 510(k) du masque chirurgical antibactérien Noveko<sup>MC</sup> 3xEZ auprès de la *US Food and Drug Administration* (« la FDA ») (la « demande initiale FDA ») a été retirée. Le contexte actuel de pandémie reliée au virus de la grippe A (H1N1) et les impératifs de temps et de coûts associés au processus de demande initiale FDA – processus qui s'est avéré plus long et complexe qu'initialement prévu et par ailleurs limité au masque chirurgical Noveko<sup>MC</sup> 3xEZ qui ne comportait uniquement qu'une revendication antibactérienne – nous ont incités à réorienter notre stratégie afin de prioriser la commercialisation plus rapide de nos masques et respirateurs Noveko<sup>MC</sup> auprès du marché américain, hors des établissements de santé, ainsi qu'en Amérique du Nord, de façon globale.

Nous soumettrons, pour nos masques et respirateurs Noveko<sup>MC</sup>, une demande au National Institute for Occupational Safety and Health (« NIOSH ») pour les certifications (N95, N99), lesquelles sont encore généralement utilisées dans le marché nord-américain. Nous ne pouvions soumettre une telle demande alors que la demande initiale auprès de la FDA poursuivait son cours. Malgré les agents antimicrobiens intégrés aux masques Noveko<sup>MC</sup>, certains marchés recherchent encore la reconnaissance NIOSH dans leur décision d'achat bien que les normes NIOSH ne soient que des normes de filtration de particules. Nous croyons que la population nord-américaine bénéficierait d'un accès plus rapide, à l'instar de nombreux autres marchés à travers le monde, à nos masques et à nos respirateurs antimicrobiens dont l'efficacité a été testée et prouvée, non seulement au niveau de la filtration mais également de la neutralisation d'un large spectre de virus et de bactéries. Nous planifions également soumettre l'étiquetage de nos masques auprès de la *US Environmental Protection Agency* (« EPA ») pour obtenir une certification pour utilisation industrielle, alors que l'additif chimique antimicrobien incorporé aux masques et respirateurs Noveko<sup>MC</sup> est déjà certifié EPA en vertu du *Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Program* américain.

Cette réorientation de la stratégie nous permettra également de nous concentrer sur l'élaboration des protocoles de tests et l'obtention de données de performance requises pour appuyer une nouvelle demande 510(k) de mise en marché pour nos masques et respirateurs Noveko<sup>MC</sup> auprès des établissements de santé aux États-Unis, laquelle demande comporterait une revendication antivirale. Rappelons que le 11 septembre 2009, lors d'une rencontre formelle pre-IDE (*investigational device exemption – dispense de la mise à l'essai d'un appareil expérimental*) avec la FDA, nous avons tenu des discussions concernant une nouvelle revendication qui permettrait la mise en marché des masques et respirateurs Noveko<sup>MC</sup> en tant que dispositif médical réduisant l'exposition aux particules de la grippe transmises par voie aérienne. La FDA a indiqué qu'elle traiterait en priorité un dossier pour appuyer une telle revendication antivirale. Par ailleurs, la soumission d'une nouvelle demande auprès de la FDA bénéficierait de toutes les améliorations apportées au niveau de la conception et des propriétés antimicrobiennes des masques et des respirateurs Noveko<sup>MC</sup> depuis le dépôt de la demande initiale FDA.

Nous sommes confiants que l'expérience acquise tout au long du processus de demande initiale FDA nous sera utile dans le cadre d'une nouvelle demande pour obtenir l'approbation de la FDA pour nos masques et respirateurs avec une revendication antivirale. Également, nous ne prévoyons aucun impact négatif sur les ventes de nos masques à l'échelle mondiale suite à notre repositionnement stratégique. Au contraire, nous sommes d'avis que ce dernier nous facilitera et accélèrera l'accès à un marché plus vaste.

## ***Produits de filtration de l'air***

### *Produits de filtration antimicrobiens*

#### *Filtres à air pour les bâtiments agricoles*

Le ralentissement économique mondial combiné à la période de restructuration que traverse actuellement l'industrie du porc ont retardé les perspectives d'une remontée des prix et créé des conditions difficiles sur les marchés mondiaux du porc. Ces conditions peu propices aux investissements en infrastructures retardent le déploiement de la commercialisation des filtres à air antimicrobiens Noveko<sup>MC</sup> dans ce marché. Cette période de restructuration de l'industrie devrait toutefois permettre de passer à une nouvelle phase de croissance au cours de l'exercice en cours. Les chefs de file de l'industrie reconnaissent que des changements sont requis au niveau de la planification de la production pour s'assurer de la mise en place d'un modèle de gestion durable pour les producteurs. Dans ce cadre, nous croyons être positionnés favorablement afin que les producteurs adoptent nos solutions de filtration antimicrobienne comme un élément important de leur programme de biosécurité. Des activités de démarchage se poursuivent toujours en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie.

#### *Filtres à air pour l'industrie du transport*

L'acquisition de Purer Life en août 2008 a ouvert la voie à de nouvelles applications dans différents secteurs industriels prometteurs, notamment dans l'industrie du transport ferroviaire et dans le domaine de l'aéronautique. Outre les propriétés spécifiques à la technologie antimicrobienne de Noveko, les membranes de Purer Life incorporent une technologie brevetée de tissage avec une configuration en 3 dimensions qui leur confèrent une capacité de filtration supérieure ainsi qu'une longévité accrue, des caractéristiques prisées dans l'industrie du transport.

Nous poursuivons des pourparlers avec différentes sociétés ferroviaires qui témoignent de l'intérêt porté à nos technologies de filtration. Sur le marché aéronautique, Aerosys Technologies a déjà procédé avec succès à plusieurs des tests prérequis à la commercialisation des filtres incorporant la technologie de filtration antimicrobienne de Noveko. Des tests additionnels progressent bien, notamment afin de certifier les filtres conformément aux normes d'ininflammabilité de l'industrie. Des compagnies aériennes ont déjà manifesté de l'intérêt pour équiper leurs appareils avec de tels filtres, notamment Air Transat, tel que mentionné à la rubrique « Développement et commercialisation de produits » de ce rapport de gestion.

#### *Filtres à air dans les marchés institutionnel, commercial et résidentiel*

La technologie de filtration antimicrobienne de Noveko a également le potentiel de générer de nouvelles applications destinées éventuellement aux établissements de santé, édifices commerciaux, immeubles et résidences. À cet égard, la mise en commun des technologies et des réseaux de distribution d'Épurair accroît notre potentiel de développement dans ces marchés. Nous avons procédé au cours de l'exercice financier terminé le 30 juin 2009 aux premières installations de filtres à air intégrant la technologie antimicrobienne de Noveko dans des édifices commerciaux du Grand Montréal. Des tests de performance dont les résultats s'avèrent positifs – notamment en ce qui a trait à la grande capacité de filtration de l'air et à la longévité accrue des filtres – sont sur le point d'être complétés.

### *Produits EPURAIR<sup>MC</sup>*

Épurair conçoit et commercialise des systèmes de filtration de l'air pour le chauffage et la climatisation et des échangeurs et purificateurs d'air destinés aux marchés résidentiel et commercial. L'intégration des technologies et réseaux de distribution d'Épurair à la technologie de filtration de l'air de Noveko permet de développer de nouveaux produits prometteurs tel qu'expliqué au paragraphe précédent.

### **Produits désinfectants**

#### *Demande et production en hausse*

Nos désinfectants pour les mains ont réalisé d'importantes percées dans les marchés prometteurs des milieux hospitalier et institutionnel. Le contexte actuel de pandémie et les préoccupations de santé publique ont entraîné une conscientisation accrue au sein de la population quant à l'importance de maintenir une saine hygiène des mains. Il s'en suit une importante augmentation de la demande au niveau de nos désinfectants. Les ententes, telles que celles conclues avec BLD, Microban et SappTech, témoignent aussi de l'intérêt croissant pour nos produits désinfectants. À cet effet, se référer à la rubrique « Développement et commercialisation de produits » du présent rapport de gestion. Le 23 septembre 2009, nous annonçons que la valeur de notre carnet de commandes fermes pour nos désinfectants, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2009, s'élevait à 6 millions \$. Nous poursuivons également des négociations relativement à plusieurs commandes additionnelles. Au cours des derniers mois, nous avons pris les mesures nécessaires pour nous assurer de bénéficier de la capacité requise pour satisfaire la demande croissante pour les produits désinfectants.

#### *Entente avec Microban*

La conclusion d'une entente avec Microban nous accordant le droit de vendre notre gamme de produits désinfectants pour les mains sous la marque Microban® constitue par ailleurs une étape stratégique au développement du marché des désinfectants. Nous croyons que l'expertise et la notoriété rattachées à la marque Microban® nous permettront d'accélérer notre pénétration du marché des désinfectants pour les mains à l'échelle mondiale et ce, dans tous les secteurs.

### **Équipements médicaux**

#### *Échographes*

Malgré les difficultés que traversent les industries porcine et bovine, ECM réussit à maintenir sa présence sur le marché des échographes destinés à la médecine animale, lequel marché montre maintenant des signes de reprise. Par ailleurs, la commercialisation de l'échographe Imagyne<sup>MC</sup> destiné à la médecine humaine, initialement ralentie par les délais additionnels d'homologation du produit dans chacun des pays où il est introduit, va bon train. ECM prévoit finaliser, au cours de l'exercice en cours, la mise sur pied d'un réseau de distributeurs exclusifs pour le marché de la médecine humaine. L'échographe Imagyne<sup>MC</sup> s'adressera également, mais dans une moindre mesure, au marché de la médecine vétérinaire.

ECM complète présentement la mise au point d'un autre échographe haut de gamme qu'elle prévoit mettre en marché au cours du troisième trimestre de l'exercice en cours. Il sera dans un premier temps destiné aux vétérinaires, incluant le nouveau marché des animaux de compagnie et le marché équin et, dans un deuxième temps, après l'obtention des homologations requises, à la médecine humaine, spécialement pour les besoins des urgences, des anesthésies et de l'armée.

### *Noveko Algérie*

Noveko Algérie continue de bénéficier des retombées de la fourniture de divers équipements médicaux, notamment à l'Office national d'appareillages et accessoires pour personnes handicapées d'Algérie. L'Algérie, dans le cadre de la réforme de son secteur de la santé, investit massivement pour la réalisation de nouvelles infrastructures équipées en matériel médical moderne. Nous croyons que la promotion de la santé en Algérie ouvre la voie à d'intéressants débouchés pour l'ensemble de nos produits, en plus de stimuler nos activités d'importation d'équipements médicaux.

### **Autres**

Ce secteur d'activités comprend principalement les services de gestion de la commercialisation offerts par Magnum aux fabricants et distributeurs de produits pharmaceutiques, de médicaments sans ordonnance et d'équipements médicaux. Magnum offre son expertise en ventes, marketing, assurance qualité et aspects réglementaires et scientifiques à des entreprises désireuses de commercialiser leur produits au Canada, en Amérique du Nord et à l'étranger. Magnum poursuit actuellement la réalisation de son plan d'affaires.

### 3. INFORMATION TRIMESTRIELLE CONSOLIDÉE CHOISIE

#### Périodes de trois mois terminées les 30 septembre 2009 et 2008

(en milliers de \$, sauf les données relatives aux actions) (non vérifié)

	2009 <sup>(1)</sup>	2008
Revenus des activités poursuivies	4 496	2 272
Bénéfice brut	2 203	1 196
Perte avant amortissement, frais financiers, impôts sur les bénéfices et activités abandonnées <sup>(2)</sup>	(2 956)	(5 804)
Perte tirée des activités poursuivies	(3 811)	(6 280)
Perte tirée des activités abandonnées <sup>(3)</sup>	(328)	(259)
Perte nette <sup>(4)</sup>	(4 139)	(6 539)
Résultat par action catégorie A (de base et dilué)		
Activités poursuivies	(0,06) \$	(0,10) \$
Activités abandonnées <sup>(3)</sup>	(0,00) \$	(0,00) \$
Perte nette <sup>(4)</sup>	(0,06) \$	(0,10) \$
Nombre moyen pondéré d'actions catégorie A en circulation, de base et dilué (en milliers)	67 277	65 542

Données relatives au bilan	30 septembre 2009	30 juin 2009
Actif total	48 703	50 897
Avoir des actionnaires	36 298	38 487
Dette totale portant intérêt <sup>(5)</sup>	3 087	4 163
Espèces, quasi-espèces, placements temporaires et encaisses en fidéicomis	2 215	4 711

- 1) Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de toutes ses filiales détenues à 100 % au 30 septembre 2009.
- 2) Incluant la charge de rémunération à base d'actions de 1 251 305 \$ et 3 056 823 \$ pour les périodes respectives de 2009 et 2008, laquelle est sans impact sur les liquidités.
- 3) Résultats de BLI.
- 4) Incluant les résultats de BLI.
- 5) Inclut la dette à long terme et sa portion à court terme, les emprunts bancaires, ainsi que les débetures convertibles à court et à long terme; exclut BLI.

## 4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Analyse des résultats d'exploitation consolidés et sectoriels pour le premier trimestre terminé le 30 septembre 2009, comparativement au premier trimestre terminé le 30 septembre 2008

Tel qu'indiqué au rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, nous présentons dorénavant notre information sectorielle selon les secteurs d'activité suivants : les équipements médicaux, les produits désinfectants, les masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens, les produits de filtration et les autres activités composées principalement des activités de la société-mère, Noveko International, et de Noveko Trading, de même que des services de gestion de la commercialisation offerts par Magnum à des clients externes.

Par ailleurs, les activités de BLI ne cadrant plus avec notre stratégie de croissance, nous poursuivons activement des démarches afin de vendre cette filiale. Pour cette raison, les résultats d'exploitation ainsi que les actifs et passifs de BLI ont été retirés des activités poursuivies pour être traités à titre d'activités abandonnées dans les états financiers de la Société.

#### *Revenus consolidés et sectoriels des activités poursuivies*

(en dollars)

Trois mois terminés les 30 septembre	2009	2008
Équipements médicaux	2 295 945	1 548 396
Désinfectants	792 758	66 738
Masques	794 277	10 900
Filtration	505 329	373 016
Autres	107 837	272 999
<b>Total</b>	<b>4 496 146</b>	<b>2 272 049</b>

Les revenus consolidés du premier trimestre terminé le 30 septembre 2009 ont augmenté de 2,2 millions \$ ou de 97,9 % pour s'établir à 4,5 millions \$. Cette hausse provient principalement :

- du secteur des équipements médicaux dont les revenus ont augmenté de 0,7 million \$, reflétant la contribution de Noveko Algérie, acquise en juillet 2008, et des retombées reliées à l'augmentation de ses ventes, et celle d'ECM, laquelle a commencé à bénéficier des retombées de la mise en marché de son nouvel échographe Imagyne<sup>MC</sup> destiné à la médecine humaine et d'un début de reprise qui se fait progressivement sentir dans les marchés bovin et porcin ; et
- des secteurs des produits désinfectants et des masques qui ont enregistré des hausses de revenus de 0,7 million \$ et 0,8 million \$ respectivement, à la faveur d'un accroissement important de la demande dans le contexte de menace de pandémie de grippe A (H1N1).

**La marge brute d'exploitation** s'est établie à 49,0 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, comparativement à 52,6 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008. Ce fléchissement est dû principalement à un portefeuille de produits différent à la suite des acquisitions réalisées au cours du précédent exercice, et à des ajustements de prix à la baisse dans les secteurs des produits de filtration pour les fermes d'élevage et des équipements médicaux destinés à la médecine animale.

**Les frais de vente et d'administration** se sont accrus d'environ 0,2 million \$ pour s'établir à 3,8 millions \$. Cette légère hausse provient principalement des coûts liés aux démarches de commercialisation et à la vente des produits dans différents secteurs d'activité.

**Le coût de rémunération à base d'actions**, laquelle est sans impact sur les liquidités de la Société, a diminué de 1,8 million \$ par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent pour passer à 1,3 million \$. Rappelons que la Société, principalement dans le cadre des acquisitions réalisées en début d'exercice précédent, avait octroyé des options d'achat d'actions à des employés et consultants leur permettant l'achat d'un nombre total de 2 950 000 actions catégorie A à un prix d'exercice moyen pondéré de 2,76 \$ l'action et dont les droits acquis s'échelonnent entre 12 et 30 mois. À cet effet, soulignons que la Société utilise la méthode de comptabilisation fondée sur la juste valeur, selon laquelle une charge de rémunération est constatée sur la durée d'acquisition des droits et la contrepartie est comptabilisée au surplus d'apport. La variation du coût de rémunération à base d'options d'achat d'actions entre le premier trimestre terminé le 30 septembre 2009 et le premier trimestre terminé le 30 septembre 2008 provient donc du fait que la charge de rémunération est enregistrée de façon graduelle. La juste valeur des options a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black et Scholes en fonction des hypothèses présentées à la note 9 « Régime d'options d'achat d'actions » afférente aux états financiers consolidés du premier trimestre terminé le 30 septembre 2009.

***Bénéfice (perte) avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices et activités abandonnées***

(en dollars)

<b>Trimestres terminés les 30 septembre</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Équipements médicaux	<b>117 486</b>	(394 556)
Désinfectants	<b>(257 676)</b>	(524 400)
Masques	<b>39 414</b>	(835 028)
Filtration	<b>(600 354)</b>	(335 645)
Autres	<b>(2 255 117)</b>	(3 714 517)
<b>Total</b>	<b>(2 956 247)</b>	(5 804 146)

Compte tenu des facteurs mentionnés précédemment, **la perte avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices et activités abandonnées** s'est chiffrée à près de 3,0 millions \$, marquant une baisse de 2,8 millions \$ sur celle du premier trimestre terminé le 30 septembre 2008. Les secteurs d'exploitation suivants ont contribué à cette importante amélioration :

- le secteur des équipements médicaux a réalisé un bénéfice avant amortissements, frais financiers et impôts sur les bénéfices (BAIIA) de 0,1 million \$, comparativement à une perte de 0,4 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette variation reflète la contribution de Noveko Algérie et l'amélioration de sa rentabilité ainsi que de celle réalisée par ECM ;
- le secteur des produits désinfectants a réduit sa perte de près de 0,3 million \$ grâce à un bon accroissement du volume de ventes de produits Azuro<sup>MC</sup> et à une charge de rémunération à base d'actions pratiquement nulle pour le trimestre ;
- le secteur des masques a réalisé un BAIIA de 39 414 \$, comparativement à une perte de 0,8 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent grâce à une hausse appréciable des ventes et de la marge d'exploitation, ainsi qu'à la baisse de la charge de rémunération à base d'actions ;
- par contre, le secteur des produits de filtration a augmenté sa perte de près de 0,3 million \$ dû notamment à la hausse des frais d'administration et de la charge de rémunération à base d'actions de Noveko Taiwan, alors qu'elle était seulement en phase de démarrage au premier trimestre de l'exercice précédent ; et
- quant aux autres activités, elles ont réduit leur perte de 1,5 million \$ principalement en raison de la baisse de la charge de rémunération à base d'actions de Noveko International.

**Les frais d'amortissements** se sont accrus de 0,2 million \$ pour s'établir à 0,6 million \$. Cette hausse provient principalement d'actifs incorporels, notamment des brevets dans le secteur des produits de filtration et de l'achat de logiciels pour le nouveau système de gestion (ERP) de la Société.

### ***Perte nette tirée des activités poursuivies***

(en dollars)

<b>Trimestres terminés les 30 septembre</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Équipements médicaux	<b>(68 493)</b>	(372 271)
Désinfectants	<b>(282 947)</b>	(544 426)
Masques	<b>(8 936)</b>	(849 474)
Filtration	<b>(736 196)</b>	(450 677)
Autres	<b>(2 714 317)</b>	(4 063 659)
<b>Total</b>	<b>(3 810 889)</b>	(6 280 507)

Compte tenu principalement des facteurs mentionnés précédemment, la Société a réduit considérablement **sa perte nette tirée des activités poursuivies**, qui s'est établie à 3,8 millions \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, en baisse de 2,5 millions \$ sur celle du premier trimestre de l'exercice précédent.

Tel que détaillé à la note 4 « Activités abandonnées et actifs disponibles à la vente » afférente aux états financiers consolidés de la période de trois mois terminée le 30 septembre 2009, une perte de 0,3 million \$ tirée des activités abandonnées (BLI) a été comptabilisée dans les résultats du trimestre ; de ce fait, **la perte nette** du premier trimestre s'est chiffrée à 4,1 millions \$, comparativement à 6,5 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Considérant une variation nette des pertes non réalisées sur la conversion des états financiers des établissements étrangers et autonomes qui se chiffre à 0,3 million \$ pour le premier trimestre, comparativement à une perte non réalisée de 0,4 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, une perte nette de 4,4 millions \$ a représenté **le résultat étendu** du trimestre terminé le 30 septembre 2009, comparativement à une perte nette de 7,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

**La perte tirée des activités poursuivies et la perte nette** se sont établies à 0,06 \$ **par action catégorie A (de base et diluée)** sur un nombre moyen pondéré de 67 276 665 actions en circulation, comparativement à une perte par action de 0,10 \$ sur un nombre moyen pondéré de 65 542 241 actions pour le premier trimestre de l'exercice précédent. L'accroissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation provient des émissions d'actions catégorie A à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions et de l'exercice du droit de conversion de débentures convertibles, tel que décrit en détail à la note 8 afférente aux états financiers pour la période terminée le 30 septembre 2009.

#### **Principales données financières trimestrielles (non vérifiées)**

(en milliers de \$, sauf les données par action)

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
<b>Exercice 2010</b>				
Revenus	<b>4 496</b>			
Perte tirée des activités poursuivies	<b>(3 811)</b>			
Résultat étendu	<b>(4 417)</b>			
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	<b>(0,06)</b>			
<b>Exercice 2009</b>				
Revenus	2 272	3 908	2 609	3 373
Perte tirée des activités poursuivies	(6 281)	(6 740)	(5 577)	(10 262)
Résultat étendu	(6 699)	(5 305)	(6 931)	(9 411)
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	(0,10)	(0,10)	(0,08)	(0,15)
<b>Exercice 2008</b>				
Revenus	1 295	2 182	1 621	2 331
Perte tirée des activités poursuivies	(2 127)	(1 701)	(3 418)	(6 825)
Résultat étendu	(2 230)	(1 534)	(2 573)	(6 928)
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	(0,04)	(0,04)	(0,06)	(0,12)

## 5. SITUATION FINANCIÈRE

### **Analyse des principaux mouvements de trésorerie du premier trimestre terminé le 30 septembre 2009**

(en dollars)

Trois mois terminés les 30 septembre	2009	2008
<b>Activités d'exploitation</b>		
Perte nette	(4 139 332)	(6 539 130)
Ajustements pour perte des activités abandonnées, impôts futurs, intérêts théoriques sur débetures, rémunération à base d'actions, amortissements, gain sur disposition d'immobilisations corporelles, moins-value sur placements temporaires et gain de change	2 134 203	3 763 484
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation	(254 810)	(503 301)
<b>Total</b>	<b>(2 259 939)</b>	<b>(3 278 947)</b>
<b>Activités de financement</b>	<b>(109 271)</b>	<b>3 343 729</b>
<b>Activités d'investissement</b>	<b>2 393 301</b>	<b>(10 744 306)</b>
Perte de change sur encaisse libellée en monnaie étrangère	(50 395)	(25 324)
<b>Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces</b>	<b>64 182</b>	<b>(10 977 342)</b>
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de la période</b>	<b>1 001 501</b>	<b>616 993</b>

Pour le premier trimestre terminé le 30 septembre 2009, **les activités d'exploitation après variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation** ont utilisé des flux de trésorerie de 2,3 millions \$, comparativement à des fonds utilisés de 3,3 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la diminution de la perte nette, réduite des ajustements pour perte des activités abandonnées, impôts futurs, intérêts théoriques sur débetures, rémunération à base d'actions, amortissements, gain sur disposition d'immobilisations corporelles, moins-value sur placements temporaires et gain de change. La variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation a représenté un montant négatif de 0,3 million \$, comparativement à un montant négatif de 0,5 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

**Les activités de financement** de la période ont requis des fonds de 0,1 million \$, comparativement à des fonds générés de 3,3 millions \$ pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Cette variation provient principalement du fait qu'au cours du premier trimestre de l'exercice précédent, la Société avait émis 1,1 million d'actions catégorie A dans le cadre de l'acquisition de U-Bond Inc. pour un montant de près de 3,4 millions \$. Par ailleurs, la Société a réduit de près de 0,2 million \$ sa dette à long terme au cours du premier trimestre terminé le 30 septembre 2009.

**Les activités d'investissement** ont généré des fonds de 2,4 millions \$, comparativement à une utilisation de fonds de 10,7 millions \$ au cours du premier trimestre de l'exercice précédent. Cette variation provient principalement du fait que la Société a acquis des placements temporaires pour 0,1 million \$, comparativement à 24,7 millions \$ au premier trimestre de l'exercice précédent – et elle a encaissé des placements temporaires de 2,6 millions \$ au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2009, comparativement à un encaissement de 20,2 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Alors que le premier trimestre de l'exercice précédent avait été marqué par plusieurs acquisitions, la Société concentre plutôt ses efforts sur l'accroissement des ventes dans ses différents secteurs au cours de l'exercice en cours.

En conséquence, l'ensemble des mouvements de trésorerie de l'exercice a généré des **liquidités nettes** de 0,1 million \$, comparativement à une utilisation de liquidités de 11,0 millions \$ au premier trimestre de l'exercice précédent. La Société a terminé l'exercice avec des **espèces et quasi-espèces** de 1,0 million \$, comparativement à 0,6 million \$ au 30 septembre 2008.

## Analyse du bilan au 30 septembre 2009

### Sommaire du bilan

(en dollars)

	Au 30 septembre 2009	Au 30 juin 2009
Actif à court terme	15 719 601	16 579 552
Actifs à court terme disponibles à la vente	1 717 686	1 998 371
Actif à long terme	27 551 353	28 481 877
Actifs à long terme disponibles à la vente	3 714 625	3 836 738
Total	48 703 265	50 896 538
Passif à court terme	5 007 166	4 434 543
Passifs à court terme disponibles à la vente	2 152 205	2 126 397
Passif à long terme	3 343 510	3 924 773
Passifs à long terme disponibles à la vente	1 902 746	1 924 217
Avoir des actionnaires	36 297 638	38 486 608
Total	48 703 265	50 896 538

Les changements survenus dans la situation financière de la Société entre les 30 septembre 2009 et 30 juin 2009 reflètent notamment les résultats de la période et l'utilisation des placements temporaires tel qu'expliqué précédemment.

Au 30 septembre 2009, l'**actif total** s'élevait à 48,7 millions \$, en baisse de 2,2 millions \$ sur celui au 30 juin 2009 et le **fonds de roulement** s'établissait à 10,3 millions \$ (coefficient de fonds de roulement de 2,4:1), comparativement à 12,0 millions \$ (coefficient de fonds de roulement de 2,8:1) au 30 juin 2009.

L'**avoir des actionnaires** totalisait 36,3 millions \$, comparativement à 38,5 millions \$ au 30 juin 2009, reflétant principalement les accroissements de 1,2 million \$ du capital-actions compte tenu des émissions d'actions catégorie A et de l'augmentation de 1,2 million \$ du surplus d'apport reflétant la charge de rémunération à base d'actions, desquels a été soustraite une augmentation de 4,1 millions \$ du déficit.

## Situation d'endettement

(en dollars)

	Au 30 septembre 2009	Au 30 juin 2009
Emprunts bancaires	156 860	162 970
Tranche à court terme de la dette à long terme	602 539	754 584
Dette à long terme	1 418 790	1 455 182
Débitures convertibles garanties à court et long terme	908 325	1 789 827
Endettement total	3 086 514	4 162 563

**La dette totale portant intérêt** (emprunt bancaires, tranche à court terme de la dette à long terme, dette à long terme et débitures convertibles garanties à court et long terme) se chiffrait à 3,1 millions \$ au 30 septembre 2009, en baisse de 1,1 million \$ par rapport au 30 juin 2009. Cette réduction d'endettement provient principalement de la diminution de 0,9 million \$ des débitures convertibles due à la conversion de débitures d'un montant total en capital de 1,0 million \$ en 823 510 actions catégorie A au cours de la période, ainsi que de la réduction de 0,2 million \$ des emprunts bancaires et de la dette à long terme incluant la portion à court terme. Il est à noter que la dette totale portant intérêt (avances bancaires, tranche à court terme de la dette à long terme, dette à long terme) reliée à BLI, tel que détaillé à la note 4 « Activités abandonnées et actifs disponibles à la vente » afférente aux états financiers consolidés de la période, s'élevait à 3,4 millions \$ au 30 septembre 2009.

## Renseignements sur le capital-actions

Au cours du premier trimestre terminé le 30 septembre 2009, la Société a émis 83 331 actions catégorie A à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions en contrepartie de 72 498 \$ en espèces et d'un virement de 50 832 \$ du surplus d'apport. De plus, elle a émis 823 510 actions catégorie A à la suite de l'exercice du droit de conversion de 933 708 \$ de débitures convertibles. Des montants de 903 800 \$ et de 186 231 \$ ont été respectivement transférés des débitures convertibles garanties et de la composante capitaux propres des débitures convertibles garanties.

Compte tenu de ces émissions, le capital-actions de la Société se composait de 67 965 534 actions catégorie A au 30 septembre 2009, par rapport à 67 058 693 actions catégorie A au 30 juin 2009.

## Autres engagements contractuels

Au 30 septembre 2009, le solde des engagements contractuels en vertu des baux locatifs s'échelonnant jusqu'en 2014 s'établissait à 2,2 millions \$. Les paiements minimaux des cinq prochains exercices sont les suivants

2010 : 805 857 \$      2012 : 391 021 \$      2014 : 67 425 \$

2011 : 576 370 \$      2013 : 353 521 \$

De plus, la Société s'est engagée à verser à une société actionnaire exerçant une influence notable, une redevance trimestrielle correspondant au moins de 45 000 \$ ou de 25 % des flux de trésorerie consolidés liés aux activités d'exploitation, pour autant que ces derniers soient positifs et que le fonds de roulement soit supérieur à 6 millions \$. Ces versements s'effectueront jusqu'à l'atteinte du maximum de 520 000 \$ établi aux fins de l'entente. Au 30 septembre 2009, aucun montant n'a encore été versé en vertu de cette entente.

La Société s'est aussi engagée à verser des redevances trimestrielles de 1 % des revenus bruts qui seront générés par le brevet acquis dans le cadre de l'acquisition de BLI et de tout autre brevet découlant de cette invention. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2009, 7 222 \$ (109 \$ au 30 septembre 2008) ont été versés en vertu de cette entente.

## Instruments financiers

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, de l'encaisse en fidéicommiss, des comptes clients, des avances à des actionnaires, des autres débiteurs, des intérêts à recevoir, des emprunts bancaires, et des comptes fournisseurs et charges à payer, correspond à leur valeur comptable en raison de leur date d'échéance à court terme.

La juste valeur des emprunts portant intérêt aux taux préférentiels majorés entre 1,0 % et 3,0 % d'une valeur comptable de 733 232 \$ correspond à leur valeur comptable en raison des taux d'intérêt variables dont ils sont assortis.

La valeur comptable et la juste valeur des autres actifs et passifs financiers au 30 septembre 2009 se présentaient comme suit :

	30 septembre 2009				30 juin 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements temporaires	1 146 600 \$	1 146 600 \$	3 702 958 \$	3 702 958 \$	3 702 958 \$	3 702 958 \$
Dette à long terme <sup>(1)</sup>	2 021 329 \$	1 929 615 \$	2 209 766 \$	2 213 422 \$	2 213 422 \$	2 213 422 \$
Débitures convertibles	908 325 \$	908 325 \$	1 789 827 \$	1 789 827 \$	1 789 827 \$	1 789 827 \$
Dette à long terme disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	2 127 034 \$	2 127 034 \$	2 149 363 \$	2 149 363 \$	2 149 363 \$	2 149 363 \$

1) Inclut la dette à long terme et sa portion à court terme.

Pour calculer la variation de la juste valeur attribuable aux instruments financiers, la Société utilise les mêmes méthodes que celles décrites dans les états financiers annuels de l'exercice terminé le 30 juin 2009.

## **Sources et besoins de fonds en 2009-2010**

Depuis sa création, la Société a eu recours à des placements publics et privés pour financer sa croissance. Au fur et à mesure de sa croissance, la Société pourra aussi se prévaloir de financement sous forme de dette pour financer ses projets futurs. ECM dispose d'un crédit d'exploitation à demande de 150 000 € qui est utilisé pour un montant de 112 500 € (ou 176 468 \$) au 30 septembre 2009. Ce crédit porte intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,2 %. Épurair dispose d'un crédit d'exploitation à demande de 250 000 \$ qui est utilisé pour un montant de 103 841 \$ au 30 septembre 2009. Ce crédit, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,5 % est renégociable annuellement. Selon les clauses régissant cet emprunt, le prêt ne doit pas excéder une certaine limite basée sur la valeur des créances et des stocks d'Épurair et Épurair doit maintenir un ratio de fonds de roulement minimum, un ratio de dettes totales sur la valeur nette tangible maximal ainsi qu'un niveau d'avoir des actionnaires minimal de 400 000 \$. Au 30 septembre 2009, la filiale ne respectait pas tous ces ratios. BLI dispose d'un crédit d'exploitation à demande de 1 350 000 \$ dont un montant de 1 250 698 \$ était utilisé au 30 septembre 2009. Ce crédit, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,25 %, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances de BLI, par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens en stock de BLI, par une garantie de prêt de 45 % d'Investissement Québec et par le cautionnement de la Société.

## **Événements postérieurs à la date du bilan**

Les 8 et 27 octobre 2009, la Société a émis 7 156 000 unités par voie de placement pour compte pour un montant total brut de 15 743 200 \$. Chaque unité était composée d'une action catégorie A et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permettra au souscripteur d'acquérir une action catégorie A au prix de 3,00 \$ l'action, et ce, pour une période de 36 mois. Ainsi, 7 156 000 actions catégorie A ont été émises et 3 578 000 actions catégorie A additionnelles pourront l'être si les bons de souscription sont dûment exercés par leur détenteurs. Par ailleurs, le 9 octobre 2009, des débetures convertibles pour un montant de 893 706 \$ ont été converties en 751 044 actions catégorie A.

## **6. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Nous sommes inscrits à la Bourse de Toronto depuis le 28 juillet 2008. Avant cette date, nous étions un émetteur émergent aux termes du *Règlement 51-102 – Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »). À ce titre, contrairement à ce qui se produit pour l'attestation requise aux termes du Règlement 52-109, l'attestation de base pour émetteur émergent que nous devons fournir ne comprenait pas de déclaration relative à l'établissement et au maintien d'un système de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens où l'entend le Règlement 52-109. Plus précisément, les dirigeants signataires n'effectuaient aucune déclaration quant aux : *i*) contrôles et autres procédures ayant pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information à communiquer par l'émetteur dans ses rapports produits ou déposés aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières était enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais prévus dans ladite législation; et *ii*) à l'existence d'un processus permettant de fournir une assurance raisonnable relative à la fiabilité de l'information financière qui était communiquée et à des états financiers établis à des fins externes conformément aux PCGR de l'émetteur. Cependant, nos dirigeants signataires étaient tenus de garantir que des processus leur assurant des connaissances suffisantes pour justifier les déclarations qu'ils faisaient dans l'attestation avaient été adoptés.

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Notre direction est tenue d'établir et de maintenir des CPCI ayant pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous sommes tenus de communiquer dans les documents annuels et intermédiaires et d'autres rapports (les « rapports ») produits ou déposés aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais énoncés dans la législation applicable sur les valeurs mobilières. Les CPCI comprennent notamment les contrôles et procédures ayant pour objet de garantir que l'information qui doit être communiquée par un émetteur dans les rapports qu'il produit ou dépose aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières, soit effectivement compilée et transmise à la direction de l'émetteur, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière ou des personnes exerçant des fonctions semblables, selon le cas, afin de permettre la prise de décision rapide concernant la communication de l'information exigée.

Au 30 septembre 2009, une évaluation de la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information financière a été effectuée sous la supervision de notre direction, incluant le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière, conformément au Règlement 52-109. Cette évaluation était fondée sur le cadre intégré relatif aux contrôles internes diffusé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

En fonction de cette évaluation, le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont conclu que certains aspects de nos CPCI présentaient des faiblesses importantes. Les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont cependant pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires pour les périodes terminées les 30 septembre 2009 et 2008. Nous avons identifié les faiblesses importantes suivantes :

### **Contrôles au niveau de l'entité**

Nous n'avons pas maintenu un environnement de contrôle complètement efficace tel que défini conformément au cadre de contrôle du COSO. Plus précisément, nous n'avons pas de manuels complets de procédures afin de communiquer clairement les rôles et responsabilités de la direction et des employés en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de notre information financière. Afin d'atténuer ce risque, la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions de la direction, des révisions trimestrielles des états financiers par nos filiales et par le comité de vérification. Ces procédures manuelles ont été utilisées pour les périodes intermédiaires terminées les 30 septembre 2009 et 2008.

### **Récentes acquisitions**

Nous avons également effectué une évaluation des faiblesses importantes en ce qui concerne la conception de nos CPCI au 30 septembre 2009 pour Noveko Algérie et Purer Life, respectivement acquises les 17 juillet et 1<sup>er</sup> août 2008. Il a été déterminé que ces deux entreprises acquises comportent des risques raisonnablement susceptibles d'entraîner une inexactitude importante dans les documents intermédiaires. Pour la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2009, ainsi que pour les suivantes, les dirigeants signataires ne limitent plus l'étendue de la conception des CPCI à l'égard de Noveko Algérie et Purer Life tel que prévu par le Règlement 52-109. En conséquence, les contrôles, politiques et procédures de ces entreprises acquises ne sont plus exclus de l'évaluation effectuée par la direction de la conception des CPCI de la Société.

### **Contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Nos CIIF comprennent notamment des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers qui, de façon suffisamment détaillée, reflètent de façon exacte et juste les opérations sur les actifs de la Société et la disposition de ces derniers; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit afin de permettre l'établissement des états financiers conformément aux PCGR et de garantir que les revenus sont encaissés et les dépenses effectuées uniquement avec l'autorisation de la direction; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide de l'acquisition, de l'utilisation ou de la disposition non autorisées des actifs qui pourraient avoir des effets importants sur les états financiers.

Nous avons effectué une évaluation des faiblesses importantes de notre CIIF sous la supervision et avec la participation de notre direction, y compris le président du conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière, notamment en ce qui concerne la conception du CIIF au 30 septembre 2009. Cette évaluation était fondée sur le cadre intégré relatif aux contrôles internes COSO. Dans le cadre de l'évaluation, ont fait l'objet d'un examen les procédures conçues pour garantir que l'information à communiquer dans les rapports que nous déposons aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais précisés dans les règles et formulaires prévus par ladite législation et transmise à notre direction, le cas échéant, afin de permettre l'échange de vues concernant la communication de l'information exigée. Après cet examen, le président du conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu en fonction de cette évaluation que certains aspects du CIIF présentaient des faiblesses importantes. Les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont cependant pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés

intermédiaires pour les périodes terminées les 30 septembre 2009 et 2008. Nous avons identifié les faiblesses importantes suivantes :

### ***Contrôles généraux des technologies de l'information***

Nous n'avons pas adéquatement maintenu de contrôle efficace sur l'accès à notre système comptable au sein du département de comptabilité. De plus, les bandes de sauvegarde ne font pas l'objet de tests périodiques visant à assurer leur exactitude et il n'existe pas de plan stratégique des technologies de l'information ni de plan de continuité de l'exploitation. Il n'existe pas non plus de révision périodique des journaux de sécurité relativement aux ouvertures de session non réussies. Nous procédons actuellement à la mise en œuvre de contrôles relatifs au développement de programmes et aux changements apportés aux programmes.

La possibilité que quelqu'un puisse accéder sans autorisation aux documents comptables et les modifier est atténuée par le fait que la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions de la direction, ainsi que des révisions trimestrielles des états financiers par la direction et le comité de vérification.

### ***Gestion et contrôle des stocks***

Nous n'avons pas maintenu de contrôles efficaces du processus de gestion de certains de nos stocks. Plus précisément, aucun contrôle ne permettait de s'assurer que i) les écritures de journal présentant les mouvements de stocks, sont passées en revue par une personne autre que l'auteur; ii) que du personnel suffisamment formé était responsable de la gestion des stocks et, iii) l'accès à l'inventaire physique est restreint au personnel approprié. Ces faiblesses pourraient entraîner des corrections importantes dans la comptabilisation de certains stocks de la Société.

### ***Séparation des tâches***

Nous présentons des contrôles déficients en ce qui a trait à la séparation des tâches au sein de notre département de comptabilité et de finances en raison de la taille du service. Plus précisément, en raison du nombre restreint d'employés au département de comptabilité et de finances, certains employés de ce département cumulent des tâches incompatibles qui permettent la création, la révision et le traitement de certaines données financières sans qu'elles ne soient révisées ou autorisées de manière indépendante. Afin d'atténuer ce risque, la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions de la direction, des révisions des états financiers par nos filiales ainsi que des révisions trimestrielles des états financiers par le comité de vérification. Ces procédures manuelles ont été effectuées pour les périodes terminées les 30 septembre 2009 et 2008.

### ***Transactions inhabituelles***

Nous avons détecté des transactions inhabituelles dans notre filiale BLI, lesquelles, auraient pu ne pas être détectées. Ces transactions auraient pu avoir des effets importants sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société au 30 septembre 2009. Un employé cadre impliqué dans ces transactions inhabituelles a été congédié. Au cours de la période précédente, la Société avait déjà pris des provisions à l'égard des comptes débiteurs visés par ces transactions. De plus, il est à noter que les activités de BLI ont été abandonnées au 30 juin 2009 et sont traitées en tant que telles au 30 septembre 2009.

### ***Récents acquisitions***

Nous avons également effectué une évaluation des faiblesses importantes de notre CIIF au 30 septembre 2009 pour Noveko Algérie et Purer Life. Il a été déterminé que ces deux entreprises acquises comportent des risques raisonnablement susceptibles d'entraîner une inexactitude importante dans les documents intermédiaires. Pour la période intermédiaire se terminant le 30 septembre 2009, ainsi que pour les suivantes, les dirigeants signataires ne limitent plus l'étendue de la conception du CIIF à l'égard de Noveko Algérie et Purer Life tel que prévu par le Règlement 52-109. En conséquence, les contrôles, politiques et procédures de ces entreprises acquises ne sont plus exclus de l'évaluation effectuée par la direction de la conception des CIIF de la Société.

## **Corrections des faiblesses importantes relatives au contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information**

Après le 30 septembre 2009, nous avons pris les mesures suivantes, ou nous avons planifié de le faire, afin de remédier aux faiblesses importantes identifiées au 30 septembre 2009 relativement aux CPCI et CIIF.

### ***Contrôles au niveau de l'entité***

La direction et le comité de vérification participent activement à la prise des mesures à l'égard des déficiences identifiées, notamment la supervision de la mise en œuvre par la direction des mesures correctives décrites ci-dessous.

### ***Contrôles généraux des technologies de l'information***

Nous mettrons en œuvre des politiques et des procédures améliorées relativement aux technologies de l'information (TI) notamment en ce qui a trait à la gestion des changements au système, au développement des programmes, et au fonctionnement des TI et aux services de surveillance connexes. La mise en place d'un nouveau système comptable durant l'exercice en cours permettra de corriger la déficience en matière d'accès au système comptable. Nous mettrons au point et mettrons en œuvre un plan stratégique global des TI et un plan de continuité de l'exploitation.

### ***Gestion et contrôle des stocks***

Afin de nous assurer d'un meilleur contrôle de la gestion de certains de nos stocks, nous avons mis en place des mesures de contrôle plus strictes et passé en revue l'ensemble des transactions des stocks survenues durant le trimestre. Nous avons également procédé à l'embauche de personnel additionnel lequel est adéquatement formé afin de corriger cette faiblesse.

### ***Séparation des tâches inadéquate***

Nous continuons à utiliser des mesures appropriées afin de restreindre l'accès ou de surveiller de façon indépendante les accès aux systèmes et à assigner correctement les rôles et responsabilités aux employés afin d'assurer une séparation des tâches adéquate lorsque cela est possible. À mesure que l'entreprise prendra de l'expansion, nous augmenterons le nombre de personnes travaillant à la comptabilité.

### ***Transactions inhabituelles***

Outre le congédiement de l'employé cadre de BLI impliqué dans lesdites transactions, la Société a procédé à l'embauche d'un nouveau contrôleur chez BLI ayant un mandat spécifique de resserrer les contrôles au sein de cette filiale. Une enquête interne est également en cours relativement à ces transactions.

### ***Récents acquisitions***

Au cours des prochains trimestres, la Société poursuivra l'intégration des filiales Purer Life et Noveko Algérie à son cadre de contrôles et procédures, comme elle le fait pour ses autres filiales. Des visites de contrôle seront effectuées à court terme afin de fournir au personnel concerné les outils nécessaires à l'évaluation et au respect du cadre de contrôles et procédures adopté par la Société.

Nous sommes conscients que certaines des faiblesses identifiées ci-dessus sont inhérentes à une entreprise de notre taille. Néanmoins, nous croyons à l'établissement de CPCI et de CIIF rigoureux et nous nous engageons à y parvenir. Il faudra du temps pour mettre en place les contrôles et les procédures rigoureux que souhaitent notre direction et notre conseil d'administration. Il ne nous est pas possible pour le moment d'estimer les délais nécessaires à la mise en place des étapes décrites ci-dessus. La direction continuera à évaluer l'efficacité de notre environnement global de contrôle et à perfectionner les contrôles existants, tel qu'elle le jugera nécessaire, en collaboration avec le comité de vérification, le président du Conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière. Encore une fois, les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires pour la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2009 ou des périodes précédentes.

Outre les efforts afin de remédier aux faiblesses auxquelles il est fait référence ci-dessus, et outre la mise en œuvre du CIIF, il n'y a pas eu de changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2009 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre CIIF. La direction, incluant le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière, a discuté de ces questions et des mesures correctives nécessaires avec le comité de vérification de la Société.

Nous présenterons l'évolution récente des mesures correctives dans nos rapports de gestion trimestriels et annuels.

Même si notre direction estime que les pratiques actuelles de communication de l'information et les contrôles et procédures internes fournissent des garanties raisonnables, elle souligne que l'on ne peut s'attendre à ce que les contrôles et procédures de communication de l'information ou les contrôles financiers internes empêchent toute erreur humaine et toute manœuvre visant à contourner ou à éviter l'application des contrôles et procédures. Un système de contrôle, peu importe la qualité de sa conception ou de son exploitation, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que ses objectifs sont atteints.

## **7. RISQUES ET INCERTITUDES**

Un investissement dans nos titres comporte un grand nombre de risques et devrait être considéré spéculatif en raison de la nature de nos activités et de celles de nos filiales, ainsi que de leur stade de développement respectif. Les risques et incertitudes décrits dans le rapport annuel et la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, demeurent inchangés. Le lecteur est prié de s'y rapporter pour l'énoncé complet.

## **8. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Société a adopté les nouvelles recommandations comptables du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » qui établit des normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des produits et des charges, pour les actifs incorporels acquis ou développés à l'interne. Cette nouvelle norme qui remplace le chapitre 3062, n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations comptables du Manuel de l'ICCA des chapitres 1400 « Normes générales de présentation des états financiers », 1535, « Informations à fournir concernant le capital », 3031, « Stocks », 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1400 exige de la direction, lors de l'établissement d'états financiers, qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Toute incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation doit être indiquée. La direction est d'avis qu'il n'existe aucune incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Le chapitre 1535 prescrit les exigences relatives à la présentation d'informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Société (voir note 11 afférente aux états financiers sur la gestion du capital).

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks et fournit des lignes directrices sur la détermination des coûts des stocks. Conformément aux règles de transition relatives à l'adoption de cette nouvelle norme, la Société a ajusté le solde des bénéfices non répartis tout comme si les nouvelles normes avaient été utilisées dans le passé, sans retraiter par ailleurs les chiffres comparatifs des exercices précédents. En conséquence, les ajustements suivants ont été inscrits aux états financiers consolidés au 1<sup>er</sup> juillet 2008 :

- Augmentation de 49 243 \$ des stocks.
- Diminution de 49 243 \$ du déficit.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres ne traitent que des informations à fournir et de leur présentation et n'ont aucune incidence sur les états financiers de la Société (voir note 12 afférente aux états financiers).

## Modification future de conventions comptables

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront modifiés et alignés progressivement sur les normes internationales d'information financière (les « IFRS ») sur une période s'échelonnant jusqu'en 2011. La Société devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société se convertira aux nouvelles normes selon les échéanciers fixés par ces nouvelles règles et surveillera étroitement tous les changements découlant de cette convergence.

En janvier 2009, l'ICCA a publié les chapitres 1582 « Regroupements d'entreprises », 1601 « États financiers consolidés » et 1602 « Participations sans contrôle ».

Le chapitre 1582 sera en convergence avec l'IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre 1601 reprendra les exigences du chapitre 1600 « États financiers consolidés », autres que celles touchant les participations sans contrôle. Enfin, le chapitre 1602 sera en convergence avec les dispositions de l'International Accounting Standards 27, « États financiers consolidés et individuels », concernant les participations sans contrôle.

Le chapitre 1582 s'applique aux opérations où l'acquéreur obtient le contrôle d'une ou de plusieurs entreprises. Le terme « entreprise » est défini plus largement que dans la norme existante. La plupart des actifs acquis et des passifs pris en charge, y compris les passifs éventuels considérés comme « improbables », seront évalués à leur juste valeur. Toute participation dans l'entreprise acquise détenue avant l'obtention du contrôle sera réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui élimine la nécessité de prévoir des indications sur les acquisitions progressives. Une acquisition comportant des conditions avantageuses donnera lieu à la comptabilisation d'un gain. Les coûts d'acquisition doivent être passés en charges.

En vertu du chapitre 1602, toute participation ne donnant pas le contrôle sera comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres. Le calcul du résultat net ne comporte aucune déduction au titre des participations sans contrôle. Le résultat net sera plutôt réparti entre les participations donnant le contrôle et les participations sans contrôle.

Les nouvelles normes en vertu des chapitres 1582, 1601 et 1602 entreront en vigueur aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Le président du conseil  
et chef de la direction



**ANDRÉ LEROUX**

Le 13 novembre 2009

Le vice-président et chef  
de la direction financière,



**ÉRIC FAVREAU**